

Avenue du Port  
Dossier Permis d'urbanisme : 32P/2008  
Demandeur : AED

Remarques de la Cellule Mobilité – Espaces publics  
du Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles-mai 2008

### 1) Préambule

Le dossier ne contient pas de rapport d'incidence (apparemment non demandé par la Région).

Cela semble étonnant vu qu'un tel rapport est généralement requis lors des demandes de PU article 175. S'agissant dans ce cas-ci d'un projet de grande ampleur, ce document semble nécessaire à la demande de permis. Il permet notamment de se rendre compte des différentes variantes qui ont été examinées au cours de l'étude et de connaître les raisons pour lesquelles celles-ci ont été écartées.

### 2) Volet mobilité

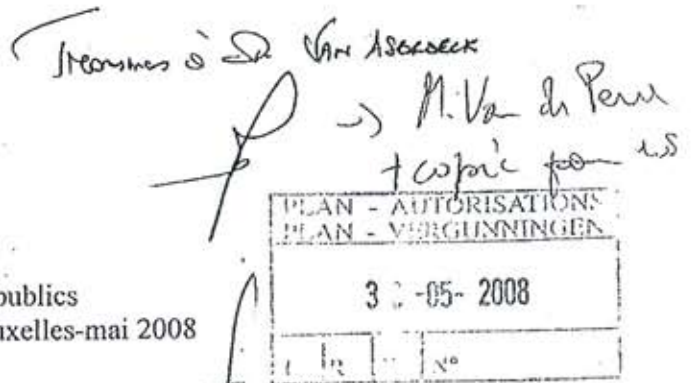
L'avenue du Port est une voirie interquartier (cf. PRAS). Le projet présenté tend à transformer cette voie principale en route industrielle.

Le type d'aménagement proposé ne permet pas la flexibilité de l'espace public en cas d'événements exceptionnels. Le projet prévoit de segmenter la voirie figeant ainsi les potentialités futures de celle-ci. Par exemple, il y a lieu de ne pas identifier trop précisément les zones de stationnement en vue de maintenir cette flexibilité.

Le revêtement proposé induit une augmentation de la vitesse automobile et du débit de la circulation, ce qui est à éviter. Il y a lieu de maintenir le statut quo en ce qui concerne le volume de trafic. Quid des comptages ?

Il y a lieu de préciser comment s'intègre le projet de pont Picard, permettant entre autre d'améliorer la circulation des usagers doux entre Molenbeek et la Ville de Bruxelles. Aucun plan n'indique comment se réalise sa connexion avec l'avenue du Port. Il serait même plus opportun de construire cette passerelle avant de mettre en œuvre le réaménagement de l'avenue du Port.

Une continuité dans l'aménagement de l'ICR 5 est à maintenir en tenant compte de ce qui a été réalisé en amont dans le cadre du projet Beliris à NOH.  
Prévoir une piste cyclable bidirectionnelle hors voirie sur tout l'axe côté du Canal et une piste unidirectionnelle en face, sauf du côté des habitations où elle devrait également être bidirectionnelle.



### 3) Volet espace public

L'avenue du Port a besoin d'un réaménagement.

Considérant ses caractéristiques spécifiques en terme de paysage urbain (le plan horizontal de couleur grise dont la tonalité varie en fonction du climat et le plan vertical de couleur verte intense des platanes), de vestige historique unique à Bruxelles comme avenue portuaire, il y a lieu de conserver son revêtement en matériaux naturels ainsi que sa perspective accentuée par la présence d'un rideau continu d'arbres de première grandeur (platanes) de part et d'autre.

Il s'agit d'un axe structurant qui justifie une homogénéité d'aménagement sur tout l'axe. Il faut donc l'examiner dans sa globalité et pas par tronçons différenciés.



Michel Debusscher,  
Inspecteur en Chef

Remis à Monsieur P. Dehaene, C. G. B. A.,  
pour information

  
25/05/08